



**Lucenay**  
en Beaujolais

## CONCERTATION PUBLIQUE

19 JANVIER 2024 AU 7 FEVRIER 2024

aux horaires d'ouverture des mairies



## CONCERTATION DES HABITANTS – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (EnR).

La commune de LUCENAY ouvre une phase de concertation des habitants du 19 janvier 2024, 13h30 au 7 février 2024 17h.